



Delais de carence ARE apres debut de chomage

Par **josa**, le **30/01/2015** à **19:33**

Bonjour

je viens de recevoir ma Notification d Admission ARE et je suis un peu surpris car le 04 janvier 2015 la personne qui m a reçu a pole emploi pour mon inscription m avais signifier qu' il n y avait pas ou peu de carence car ma prime de rupture conventionnelle était base sur le minimum légal de ma convention collective des remontées mécaniques qui est bien sur plus importante que celle du code du travail (d ou une difference dite supra legale)

Effectivement sur ma Notification d Admission ARE 2014

Le debut de mes paiemants seront le 26 juillet 2015 ???

Pouvez vous me confirmer si il n y a pas d erreurs

Merci d'avance pour ces renseignements

Joel SAULE

Par **P.M.**, le **30/01/2015** à **21:58**

Bonjour,

Il est imposible de vous dire s'il y a une erreur ou pas puisque l'on n'a pas les éléments du dossier mais effectivement le délai de 6 mois paraît très lointain, il faudrait donc vous en inquiéter auprès de Pôle Emploi...